

Dépôt électronique des thèses

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a opté pour le dépôt électronique des thèses.

(Conseil scientifique du 1er juillet 2008)

La soutenance des thèses sera soumise à ce dépôt électronique pour les doctorants dont la soutenance est prévue à partir de janvier 2011.

Le doctorant devra retirer un dossier auprès de l'Ecole doctorale 3 mois avant la soutenance.

Modalités

Trois mois avant la soutenance de thèse :

Le doctorant devra retirer un dossier auprès de l'Ecole doctorale à laquelle il est rattaché et prendre contact avec son directeur de thèse.

Deux mois avant la soutenance de thèse (dernier délai) :

Le doctorant devra déposer son dossier complet auprès de l'Ecole doctorale.

Un mois avant la soutenance de thèse (dernier délai) :

Le doctorant, muni du récépissé de dépôt de dossier de soutenance, doit accomplir la formalité obligatoire du dépôt électronique de la thèse auprès du

**Service des Thèses Electroniques Lyon 2 - Lyon 3
Bureau 604 - 10, rue Chevreul (BU Chevreul) - 04.78.69.77.40**

ATTENTION :

- Un seul fichier sera accepté par le Service des Thèses Electroniques.
- Une fois déposée, la thèse ne pourra plus être modifiée avant la soutenance.

Une formation assurée par le Service des Thèses Electroniques sera offerte aux doctorants qui en feront la demande.

Pour tout renseignement concernant la mise en place et les détails de la procédure, veuillez vous adresser à votre Ecole doctorale.